

Plan de soutien jeunesse Fribourg

—
Auto-évaluation des mesures



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ
Jugendamt JA

Impressum

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS

Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Rte des Cliniques 17

CH-1700 Fribourg

Rédaction et coordination

Aurélié Yotégé, collaboratrice scientifique au Bureau de promotion des enfants et des jeunes, Service de l'enfance et de la jeunesse du Canton de Fribourg, avec la participation d'Anne-Lise Lambert collaboratrice scientifique au Bureau de promotion des enfants et des jeunes, Service de l'enfance et de la jeunesse du Canton de Fribourg

Mise en page

Nicole Carrel

Contact

Service de l'enfance et de la jeunesse

Bureau de promotion des enfants et des jeunes

Bd de Pérolles 24, 1705 Fribourg

Tel. +41 (0)26 305 15 49

E-Mail: enfance-jeunesse@fr.ch

www.fr.ch/enfance-jeunesse

Droits d'auteurs des illustrations

Etat de Fribourg

Copyright

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS, CH-1700 Fribourg

Lien internet

Plan de soutien jeunesse : soutien aux projets de jeunes

Lieu et date de publication

Fribourg, janvier 2025

Table des matières

Impressum	2	2.5 Observations et limites des mesures	10
1 Introduction	4	2.5.1 Contexte global	10
1.1 Les objectifs du PSJ et les mesures urgentes	4	2.5.2 Temporalité	11
1.2 Méthodologie de l'évaluation	4	2.5.3 Budget	11
1.3 Actualités relatives aux mesures du PSJ	5	2.5.4 Accessibilité	12
2 Évaluation des mesures	7	2.6 Sous-conclusion	12
2.1 Réalisation des objectifs	7	3 Évaluation du plan soutien jeunesse	13
2.2 Renforcement des professionnel-le-s du terrain	8	3.1 Analyse des succès	13
2.3 Plateforme d'expression et de participation à la société	9	3.2 Défis et limites rencontrées	13
2.4 Flexibilité des modalités d'octroi	10	4 Conclusion	15
		5 Liste des abréviations	16
		6 Annexe	17
		6.1 Canevas Plan soutien Jeunesse	17

1 Introduction

Le Conseil d'État, dans sa décision du 25 mars 2021 a constaté une détresse particulière éprouvée par les jeunes à Fribourg, principalement attribuable à la crise Covid. À cette époque, il a proposé l'élaboration d'une stratégie visant à répondre aux défis identifiés pendant la pandémie de Covid-19.

Une task-force dénommée « plan de soutien jeunesse Fribourg (PSJ) » a été constituée. L'un de ses principaux objectifs était de proposer des mesures pour répondre aux besoins accrus ou nouveaux des jeunes de 12 à 25 ans résultant de la situation pandémique.

Le PSJ fut le fruit d'une collaboration étroite entre plusieurs acteurs et actrices du domaine de l'enfance et de la jeunesse. Dix mesures considérées comme urgentes ont été définies et mises en place entre 2022 et 2023, bénéficiant d'un budget dédié pour leur mise en œuvre par les professionnel-le-s du terrain et les institutions. La responsabilité de chaque mesure a été confiée à un service de l'État compétent dans le domaine, parfois en collaboration avec des partenaires externes opérant sur le terrain.

La coordination et la réalisation des activités ont été placées sous la responsabilité de l'équipe projet, mise à disposition par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Cette équipe a assuré la gestion des opérations, a maintenu les liens entre les différentes parties prenantes du projet, a joué un rôle de secrétariat scientifique et a assumé les divers aspects administratifs de la conduite du projet. Elle était chargée du respect de la planification ainsi que de la présentation du rapport et de l'évaluation du projet.

Le présent rapport s'appuie sur les résultats d'une évaluation interne réalisée au cours du mois d'octobre 2023. Le Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ) du SEJ a mis en place un cadre d'évaluation pour chaque mesure, basé sur les objectifs initialement définis lors de l'élaboration du PSJ.

1.1 Les objectifs du PSJ et les mesures urgentes

Le plan de soutien jeunesse (PSJ) s'est déployé à travers différents processus, chacun ayant un objectif spécifique. Le premier processus a consisté à dresser un état des lieux des offres et des mesures déjà en place dans les divers axes thématiques identifiés par le comité de pilotage, à savoir la santé psychique, le vivre ensemble, l'insertion professionnelle, la prévention et la promotion de la citoyenneté.

Dans cette première étape, l'accent a été mis sur la compréhension approfondie de la situation, permettant ainsi de cerner les lacunes et les besoins spécifiques des jeunes dans chaque domaine thématique. Les expert-te-s impliqués ont examiné les différentes offres existantes, évaluant leur efficacité et leur adéquation aux besoins réels des jeunes.

Le deuxième processus a été axé sur l'identification et la priorisation des mesures urgentes à prendre, telles que relevées au sein de chaque groupe de travail. Ces mesures ont été sélectionnées en fonction de leur pertinence sur le terrain et de leur capacité à répondre de manière efficace et immédiate aux besoins pressants des jeunes. Après un travail d'identification et de sélection, 10 mesures ont été retenues et présentées comme des mesures impératives et urgentes à renforcer et développer pour répondre au mandat. Sur ces 10 mesures, 7 d'entre elles concernaient des offres existantes mais nécessitant un certain renforcement pour répondre aux besoins accrus en lien avec le Covid-19.

Trois directions étaient concernées par les mesures validées par le Conseil d'Etat : la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) et la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (DEEF).

1.2 Méthodologie de l'évaluation

Une évaluation exhaustive ou scientifique des mesures du plan de Soutien Jeunesse Fribourg n'a pas été réalisée ; toutefois, une auto-évaluation a été entreprise. Un questionnaire a été transmis pour validation et consultation aux membres de l'ancien comité de pilotage du plan de soutien jeunesse. Une fois validé, il a été envoyé à chaque service responsable qui a disposé de 3 semaines pour remplir l'évaluation de la ou des mesures dont ils et elles avaient la responsabilité. Cette démarche nous offre l'opportunité de tirer des enseignements de la mise en place d'un plan de

soutien d'urgence en réponse à une crise en cours, nous préparant ainsi à d'éventuelles situations similaires à l'avenir. La limite d'une telle auto-évaluation est la liberté d'interprétation des résultats par les évaluateurs, bien que des éléments mesurés permettent d'atténuer une trop grande extrapolation. La limite de la qualité méthodologique propre aux auto-évaluations est à relever.

Voici la répartition des mesures selon les services ou acteurs concernés¹:

- > **Soutien au développement du travail social de rue** : Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ), association REPER, Verein für Kinder- und Jugendförderung Deutschfreiburg (VKJ)
- > **OMax** : insertion professionnelle des jeunes au terme de leur scolarité obligatoire Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)
- > **Soutien à la fondation Transit, secteur AEMO** : Fondation Transit, Service de la prévoyance sociale (SPS)
- > **Aide à l'insertion socioprofessionnelle locale et bas-seuil** : Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (DEEF)
- > **Soutien à la prise de parole des jeunes, la consultation et les échanges avec les jeunes** : BPEJ
- > **Soutien aux projets de jeunes** : BPEJ
- > **Renforcement du programme cantonal de promotion de la santé mentale** : Service de la santé publique (SSP)
- > **Renforcement des accompagnements socio-éducatifs** : SSP, association REPER
- > **Soutien financier aux Girons de jeunesse** : BPEJ
- > **Extension des prestations PsyMobile** : Réseau Fribourgeois de la santé mentale (RFSM)

1.3 Actualités relatives aux mesures du PSJ

Dans un acte de continuité et d'engagement envers les jeunes à Fribourg, le Conseil d'Etat a décidé de maintenir certaines mesures du PSJ au-delà de 2023.

En total, quatre ont été maintenues aux budgets 2024-2025 :

- > Le soutien aux projets de jeunes est maintenu dans les budgets du BPEJ
- > Le soutien au travail social hors murs est maintenu dans les budgets du BPEJ
- > Le soutien au secteur AEMO de la fondation Transit est maintenu dans les budgets du SPS
- > L'extension des prestations PsyMobile est maintenue dans le budget du RFSM

Comme indiqué, deux mesures concernent directement le BPEJ. La première mesure, axée sur le travail social hors mur, reste ancrée dans les priorités budgétaires, démontrant ainsi la volonté de garantir un accès équitable à des services essentiels, peu importe le contexte. Cette décision reflète la reconnaissance de l'importance du travail communautaire et de proximité, permettant ainsi de répondre de manière adaptée aux besoins spécifiques des jeunes.

Le soutien au travail social hors murs bénéficiera d'une enveloppe budgétaire annuelle de 75 000 francs, assurant ainsi les ressources nécessaires pour maintenir et développer ce volet crucial.

De même, la mesure des projets de jeunes recevra un financement de 30 000 francs par année, garantissant ainsi la pérennité et la diversité des initiatives jeunesse à Fribourg. Ces projets demeurent ainsi un volet non négligeable dans la promotion de la participation, du soutien à l'initiative, à l'engagement civile et à la créativité des jeunes. En les maintenant dans le cadre budgétaire, le Conseil d'Etat réaffirme son engagement envers l'avenir et le potentiel des jeunes générations.

La troisième mesure, le soutien au secteur AEMO de la fondation Transit bénéficiera d'un montant de 120 000 CHF par année, pérennisé dans le budget du SPS. Cette pérennisation reflète l'engagement du canton de Fribourg à fournir un soutien continu et adapté aux familles, répondant ainsi de manière proactive aux défis de l'ère post-COVID et aux

¹ [Plan de soutien jeunesse Fribourg](#), page 16 pour un détail concernant les mesures urgentes du PSJ.

besoins croissants en matière de santé psychique et de développement des jeunes, tout en renforçant la prévention et la promotion de la citoyenneté.

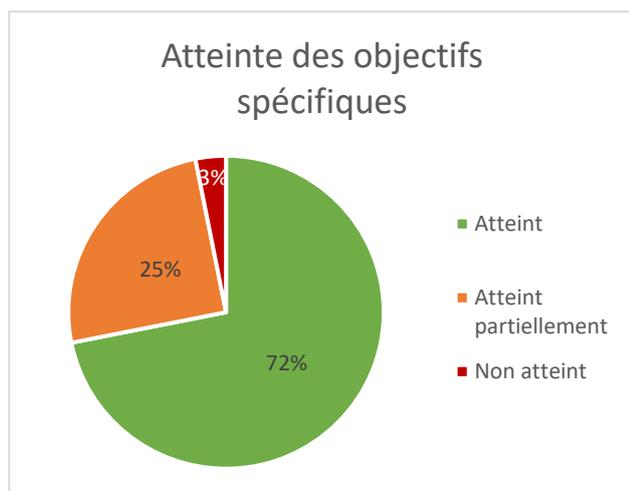
Concernant la mesure des prestations de la PsyMobile, la dernière mesure, le RFSM a décidé de maintenir ce financement et a réorienté les ressources vers une couverture plus large des prestations sur la semaine, permettant ainsi de proposer plus de disponibilités aux hébergements pour mineurs et au domicile des patients. Ceci permet aux familles d'avoir davantage de proximité et d'accessibilité aux structures de soin. Des prestations de soins ont également été développées pour les mineurs non accompagnés dans les structures d'accueil de l'ORS, avec des consultations proposées sur place. Cela permet un meilleur dépistage et une meilleure accessibilité pour les jeunes en souffrance psychique.

2 Évaluation des mesures

2.1 Réalisation des objectifs

Un total de 32 objectifs a été défini pour l'ensemble du plan. Parmi ces objectifs, 3% n'ont pas été atteints, 25% ont été partiellement atteints et 72% ont été pleinement atteints. La majorité des objectifs fixés ont donc été réalisés. Cela représente un succès significatif dans la mise en œuvre des mesures prévues pour soutenir les jeunes affecté-e-s par la crise. Selon l'autoévaluation, les actions entreprises étaient appropriées et efficaces pour répondre aux besoins des jeunes dans le contexte de la crise.

Parmi les objectifs atteints, on peut citer les résultats suivants :



Pour le TSHM (travailleurs/euses sociaux hors murs), entre 2022 et 2023, 6 demandes d'expertises ont été financées, 16 demandes d'implémentation, d'ancrage ou de développement ont été soutenues. On observe également une augmentation des demandes émanant des communes alémaniques en 2023, ainsi qu'un intérêt croissant pour les questions relatives au TSHM dans l'ensemble du canton.

Pour la mesure Omax, on constate une augmentation significative du nombre de jeunes bénéficiant de cette mesure qui a presque doublé entre 2022 à 2023. En 2022, 32 jeunes ont bénéficié de la mesure et en 2023, 63 jeunes. Également entre 2022 et 2023, on remarque une hausse de 12 points du taux d'insertion dans le monde du travail (passant de 59% à 71%). De plus, le budget a été principalement utilisé pour le financement de ressources en personnel dédié au projet.

Concernant la mesure AEMO en renforcement du soutien à la Fondation Transit, une diminution de 28 % du nombre de familles en attente a été observée et 1,2 équivalents plein-temps (EPT) ont été recrutés en 2022.

En ce qui concerne la mesure d'aide à l'insertion locale et à bas seuil, entre 2022 à 2023 un total de 45 financements ont été accordés. Certains jeunes ont trouvé un apprentissage, un préapprentissage, une formation AI, des mesures de transition, un emploi ou ont abandonné la mesure. 17 jeunes suivaient encore la mesure en 2023.

La mesure de soutien aux projets de jeunes a été un vecteur essentiel pour soutenir et encourager 15 projets portés par des jeunes de la région. Ces projets ont contribué à dynamiser et à diversifier les activités en faveur de la jeunesse dans le canton.

Le programme pilote de prévention du suicide dans les écoles, mis en place dans le cadre de la mesure du programme cantonal de promotion de la santé mentale, a été d'une grande importance. Pas moins de 150 professionnel-le-s ont bénéficié d'une formation spécialisée sur ce sujet crucial. De plus, 60 personnes ont assisté à des conférences destinées aux familles et 60 enseignants et enseignantes ainsi que 313 élèves ont participé à des sessions de sensibilisation. En 2023, 70 jeunes ont bénéficié d'un suivi dans le cadre de la mesure Agram, démontrant ainsi l'impact positif de cette initiative sur la santé mentale des jeunes de la région.

La mesure de renforcement de l'accompagnement socio-éducatif développé par l'association REPER a permis d'étendre le soutien à 37 jeunes supplémentaires et à leurs familles, en offrant pas moins de 455 entretiens supplémentaires. Cette mesure a donc joué un rôle crucial dans le renforcement des liens sociaux et familiaux, ainsi que dans l'amélioration du bien-être des jeunes concerné-e-s.

La mesure de soutien financier aux giron de jeunesse à Fribourg a permis de couvrir les coûts supplémentaires engendrés par les restrictions dues à la crise sanitaire permettant de maintenir les événements malgré tout. Grâce à un soutien de 10'000 CHF pour chaque manifestation, les giron de jeunesse ont pu se tenir dans cinq districts de Fribourg. Ce financement a permis de couvrir les coûts liés aux bus de rapatriement, à l'association de prévention Ado, ainsi qu'aux services des samaritains/UFR, garantissant ainsi le bon déroulement des événements

Les résultats obtenus entre 2022 et 2023 ont témoigné de l'impact positif de cette mesure. Durant les week-ends, pas moins de 17 patient-e-s ont bénéficié de prestations de la Psymobile, avec un total de 145 interventions réalisées pendant les jours fériés et les week-ends. De plus, 12 foyers ont été mis en relation avec la Psymobile, et un total de 218 patient-e-s ont été suivi-e-s par l'équipe, pour un nombre total de 1046 rendez-vous. Les prestations de la semaine ont été mieux utilisées ce qui a permis de diminuer la demande du week-end.

2.2 Renforcement des professionnel-le-s du terrain

L'objectif principal du plan de soutien à la jeunesse était de réduire les impacts psychologiques et sociaux négatifs de la crise sur les jeunes et de proposer un modèle pour la « jeunesse post-covid ». L'un des objectifs du plan visait à renforcer les efforts sur le terrain en augmentant le nombre de personnes impliquées dans l'offre d'accompagnement et de sensibilisation, ou en intensifiant les actions déjà en cours en mobilisant davantage de ressources humaines sur le terrain. Cette approche reposait sur la reconnaissance de la nécessité d'une présence accrue et d'une action proactive pour répondre de manière efficace et ciblée aux besoins des jeunes dans ce contexte de crise. En effet, en élargissant l'éventail des acteurs et actrices sur le terrain et en renforçant les équipes déjà en place, cela a permis d'accroître la portée des initiatives de soutien et d'améliorer l'accessibilité aux services pour les jeunes.

Cela a impliqué pour certaines mesures d'embaucher de nouvelles et nouveaux intervenant-e-s, tel-le-s que des travailleur-euse-s sociaux-ales, des éducateur-trice-s, des psychologues ou d'autres professionnel-le-s qualifié-e-s, pour élargir la gamme d'offres disponibles et garantir une couverture adéquate des besoins variés des jeunes. Cette augmentation des ressources humaines a permis de répondre de manière efficace aux besoins diversifiés des jeunes, en offrant un soutien personnalisé et en construisant des solutions adaptées à leurs situations spécifiques.

Parmi les résultats observés, il est possible de citer : la réduction de 28 % de la liste d'attente dans le secteur de l'AEMO entre 2022 et 2023. Cette diminution peut s'expliquer en partie par l'engagement de 1.2 EPT en 2022. Cet investissement dans les ressources humaines a permis d'accroître la capacité à répondre aux besoins des jeunes de manière opportune et efficace. Toutefois, la mise en place des mesures a révélé des défis plus complexes que ceux causés uniquement par la crise sanitaire. En effet, l'engagement du personnel a d'abord eu des effets positifs, cela s'est rapidement estompé, créant par la suite des difficultés pour répondre de manière efficace et dans les délais requis aux besoins exprimés.

On peut également prendre l'exemple de la mesure du TSHM. La présence plus marquée des travailleur-euse-s sociaux-ales hors murs a été une initiative particulièrement décisive. L'augmentation du personnel a permis d'aller davantage à la rencontre des jeunes dans leurs environnements de vie, ce qui a facilité la détection précoce de leurs besoins et la co-construction de solutions adaptées. La présence des TSHM sur le terrain a non seulement contribué à réduire les comportements d'incivilité, mais elle a également renforcé l'accompagnement personnalisé et individuel des jeunes, ainsi que des interventions de groupe. Ces efforts ont été soutenus par la mise en place continue de projets participatifs, offrant aux jeunes l'opportunité de s'impliquer activement dans leur commune. Grâce à cette approche holistique, une amélioration significative du comportement des jeunes et un renforcement durable de leur sentiment d'appartenance à la communauté locale ont été constatés.

On remarquera aussi que la présence accrue d'éducateurs-trices ainsi que de professionnel-les sur le terrain a été déterminante pour le succès de la mesure d'aide à l'insertion socioprofessionnelle locale et bas-seuil. Quarante-cinq

jeunes ont ainsi pu bénéficier de l'aide à l'insertion socio-professionnelle, combinée à un accompagnement socio-éducatif, ce qui a favorisé leur intégration durable dans le marché du travail et la société.

Leur intervention proactive a permis d'identifier efficacement les jeunes en situation de rupture ou éloigné-e-s du système d'insertion, facilitant ainsi leur accès aux ressources et aux programmes appropriés. Parallèlement, la mise en place continue de projets participatifs lié à la santé mentale a offert aux jeunes une plateforme pour s'engager activement dans leur communauté. En leur permettant de contribuer de manière constructive à des initiatives locales, ces projets ont favorisé leur développement personnel et leur sentiment d'appartenance. Cette approche holistique a donc conduit à une amélioration significative du comportement des jeunes, en renforçant durablement leur lien et leur implication au sein de la communauté locale.

En résumé, le renforcement des ressources humaines sur le terrain a eu un impact significatif en améliorant la capacité à répondre aux besoins des jeunes, en offrant un soutien adapté et holistique dans divers domaines socio-éducatifs et psychologiques. Ces résultats démontrent l'importance cruciale d'une approche proactive et ciblée pour soutenir efficacement la jeunesse dans un contexte de crise et de transition post-COVID.

2.3 Plateforme d'expression et de participation à la société

Les espaces créés dans le cadre du plan de soutien ont permis aux jeunes de participer activement à la vie politique et de s'exprimer davantage. Ces initiatives ont non seulement favorisé leur inclusion politique, mais ont également contribué au développement de nouvelles compétences en gestion de projet chez les jeunes participants. Ces espaces ont servi de plateformes pour l'expression, l'apprentissage, et la valorisation des individus impliqués, offrant ainsi des opportunités pour un développement personnel et communautaire significatif. La mise en œuvre de ces espaces a démontré l'importance de fournir un soutien structurel et éducatif pour renforcer la participation des jeunes dans les processus décisionnels et leur permettre de contribuer de manière tangible à la société.

En 2022, une initiative de consultation des jeunes a été lancée, visant à recueillir les opinions et les perspectives de la jeunesse. Cette consultation a impliqué directement 277 jeunes à travers un questionnaire en ligne². Toutefois, en regard de la méthodologie évaluative et des limites statistiques et de représentativité d'une telle consultation, aucun résultat ou rapport exhaustif n'a été publié. Les éléments synthétiques sont relevés ci-dessous.

La démarche ne s'est pas limitée à la collecte de données. Dans un souci d'engagement et de participation active, des ateliers participatifs ont été organisés. Ces ateliers ont offert aux jeunes participant-e-s un espace pour leurs idées, leurs préoccupations et leurs suggestions de manière interactive et collaborative. Elle a aussi ouvert la voie à un dialogue constructif entre les jeunes et les autorités concernées. En favorisant une communication ouverte et transparente, elle a créé un pont vital entre le public cible et les instances décisionnelles. Ce dialogue continu est essentiel pour garantir que les préoccupations et les besoins des jeunes sont pris en compte dans les politiques et les initiatives futures.

Ces ateliers participatifs ont enrichi la consultation, permettant à un groupe de jeunes de contribuer à l'élaboration du questionnaire lui-même. Leur implication dès la phase initiale a renforcé leur sentiment d'appartenance au processus et a assuré que les questions posées étaient pertinentes et significatives pour leur expérience et leurs préoccupations. Le questionnaire a abordé sept thèmes : la santé, les études et le travail, la participation, les sources d'informations et les nouvelles technologies, les loisirs et le temps libre, les espaces publics ainsi que l'avenir. Il est ressorti du questionnaire que les impacts de la pandémie sur la santé mentale des jeunes étaient potentiellement liés au manque de contacts sociaux et à la démotivation pendant les périodes de confinement. Le manque d'interaction avec leurs pairs et la réduction des activités habituelles ont contribué à une détérioration de leur bien-être psychologique.

Le questionnaire a révélé que la participation active à la société, qu'elle soit politique ou bénévole, est une priorité pour eux. Les jeunes expriment un fort désir de prendre part aux décisions qui les concernent, notamment au niveau communal, par exemple pour les décisions qui concernent l'aménagement des espaces publics, mais aussi à tous les niveaux décisionnels. Ils demandent la création d'instances politiques dirigées par des jeunes afin qu'ils soient

² Communiqué de presse le 4 mai 2022, [Le sondage en ligne pour la consultation des jeunes de 18 à 25 ans est lancé | Etat de Fribourg](#)

réellement impliqués et puissent donner leur avis de manière significative. Des instances politiques telles que des conseils de jeunes communaux ou cantonaux ont été mentionnées comme exemples concrets.

D'autre part, 15 projets portés par des jeunes ont été soutenus au cours des deux années de mise en place du plan de soutien jeunesse. Des projets en lien avec le sport, le développement durable, les identités de genre et la culture ont été développés. Selon leurs retours, certain-e-s jeunes ont exprimé leur satisfaction à l'égard de la mesure, soulignant qu'elle leur a offert l'opportunité de sortir de chez eux et de rencontrer des gens, dans un contexte où cela était limité. La communication autour des projets et leur mise en avant dans les médias locaux leur a particulièrement plu. Cela a renforcé leur sentiment d'être pris au sérieux et appréciant d'être valorisé pour leur engagement. Les jeunes ont pu se rencontrer lors de l'émission diffusée en direct sur la plateforme Twitch. Celle-ci leur a offert une scène pour présenter leurs projets et les avancées réalisées.

2.4 Flexibilité des modalités d'octroi

La flexibilité des modalités d'octroi pour les projets jeunes a favorisé la participation, l'engagement, l'innovation et la créativité, permettant aux porteurs de projets de proposer des idées novatrices et de s'adapter aux besoins émergents. Un des critères stipulait que le projet devait inclure une dimension participative ou aboutir à la participation effective des enfants et des jeunes. Cette exigence a encouragé une certaine flexibilité dans la conception et la mise en œuvre du projet, permettant ainsi aux jeunes de contribuer activement à son développement et à sa réalisation. Cela a encouragé la mise en place de solutions adaptées aux défis auxquels étaient réellement confrontés les jeunes.

La possibilité de déposer les demandes de soutien à tout moment et d'envoyer les dossiers par e-mail en format électronique a offert une certaine souplesse en termes de timing. Cette flexibilité temporelle a permis aux porteurs de projet de soumettre leur demande en fonction de leur propre calendrier et des besoins spécifiques de leur initiative. Par exemple, si une opportunité se présentait soudainement ou si un besoin urgent émergeait, les demandeurs pouvaient déposer leur demande sans avoir à attendre une date limite fixe.

De plus, envoyer les dossiers pour le projet par e-mail a simplifié et accéléré le processus. Cette méthode a offert une grande commodité aux demandeurs, leur permettant de soumettre leur dossier sans se déplacer ou utiliser le courrier postal. Cela a réduit les délais et les contraintes logistiques, encourageant davantage de personnes et d'organisations à postuler pour un soutien financier.

En combinant la flexibilité des délais et la soumission électronique, le processus de demande est devenu plus accessible. Les demandeurs pouvaient postuler quand ils le voulaient et profiter d'un processus efficace. Cette flexibilité a encouragé la participation de plus de personnes, y compris celles avec des contraintes de temps ou de mobilité, et a permis une réponse rapide aux besoins urgents.

2.5 Observations et limites des mesures

2.5.1 Contexte global

La mise en œuvre des mesures a mis en lumière des difficultés plus profondes qui n'émanaient pas uniquement de la crise sanitaire. Bien que les mesures aient initialement servi de catalyseur et aient engendré des effets positifs, ces derniers se sont rapidement atténués, laissant place à une situation complexe pour répondre efficacement aux demandes dans les délais impartis. Les restrictions sanitaires liées à la pandémie ont été levées dès le début de l'année 2022. Cependant, les répercussions de cette crise ont perduré, exacerbant les défis auxquels les familles ont dû faire face. Elles ont évolué dans un environnement marqué par une augmentation des précarités, des vulnérabilités et des incertitudes.

Face à cette réalité, la mesure AEMO a renforcé son intervention pour soutenir les parents, promouvoir leur autonomie et créer un environnement familial favorable à l'épanouissement des enfants. Les fonds supplémentaires alloués en 2022 et 2023 ont permis une réduction graduelle du délai d'intervention et de la liste d'attente. Cependant, il est observé que cette diminution n'a pas été durable, et la liste d'attente a connu à nouveau une augmentation significative en fin d'année 2022, principalement en raison d'une hausse notable des demandes reçues (61 demandes durant le dernier trimestre).

Cette tendance semblait refléter une augmentation des situations de vulnérabilité, où l'intervention de l'AEMO s'est concentrée davantage sur la protection de l'enfance et de la jeunesse plutôt que sur la prévention ou l'intervention précoce. La plupart des demandes reçues ont été considérées comme prioritaires par le SEJ, nécessitant une mise en œuvre rapide de la mesure.

Cette diminution temporaire s'est révélée être une tendance passagère. Il est envisageable que le phénomène de renoncement, où une mesure nécessaire n'est ni proposée ni demandée en raison des délais d'intervention excessivement longs, ait contribué à cette baisse apparente de la liste d'attente. En effet, plusieurs études³ ont montré que les longs délais d'attente pour des services essentiels peuvent entraîner une désaffection parmi les bénéficiaires potentiels. Ce phénomène, souvent qualifié d'abandon par découragement, peut fausser les statistiques de demande effective. Il est donc crucial de considérer ces facteurs dans l'analyse des listes d'attente pour obtenir une image plus précise de la réalité.

2.5.2 Temporalité

La mise en œuvre des mesures du PSJ a eu lieu entre 2022 et 2023. Elle a révélé plusieurs défis, parmi lesquels on peut relever la question de la temporalité des interventions, en particulier pour la mesure d'aide à l'insertion socioprofessionnelle locale et bas-seuil. Les deux ans alloués à cette intervention n'ont pas été suffisants pour convaincre de son efficacité et démontrer les nombreux effets tangibles. Elle n'a pas été pérennisées en 2024, bien que les montants alloués résiduels de 2023 puissent être utilisés en 2024 et 2025. Elles nécessitaient un horizon temporel plus long pour prouver son impact.

En réponse à cette situation, un mandat a été signé par dix députés du Grand Conseil a demandé au Conseil d'Etat⁴ de pérenniser les mesures locales et bas seuil. Le mandat a été retiré par les mandants lors de la séance du Grand Conseil du 21 mars 2024. Le financement initial avait été accordé pour répondre à une situation d'urgence, et bien que l'objectif fût provisoire, il est évident que les difficultés ont persisté au-delà de la fin de la pandémie. Pour mieux comprendre la situation des jeunes en situation de vulnérabilités, le Conseil d'Etat a soutenu l'initiative d'organiser une journée cantonale en lien avec la jeunesse. Cette journée, pilotée par la Commission de l'enfance et de la jeunesse est planifiée pour octobre 2024. Elle vise à proposer une stratégie durable sur plusieurs thématiques notamment : la santé mentale et physique ; l'insertion socio-professionnelles ; la participation et l'engagement des jeunes ainsi que les nouvelles technologies. En impliquant les jeunes et les expert-e-s des domaines affiliés directement, il sera possible de redéfinir un plan d'action, à l'instar du plan d'action « Je participe ! » 2023-2026⁵ de manière plus efficiente, en alignant les interventions sur les besoins réels.

En conclusion, la mise en œuvre des mesures du PSJ a souligné l'importance de la planification à long terme et de l'engagement et la participation des jeunes à chaque étape du processus. Les enseignements tirés de cette expérience devraient guider les futures initiatives, en mettant l'accent sur des horizons temporels appropriés et une collaboration renforcée pour répondre efficacement aux besoins des concernées.

2.5.3 Budget

La mise en œuvre du plan soutien jeunesse a révélé l'importance d'allouer un montant spécifique pour la communication. Pour toucher la majorité du public cible, il est crucial de prévoir des fonds dédiés à la communication, en particulier pour faire connaître les mesures et les rendre plus visibles. Cela a été particulièrement vrai pour la consultation auprès des jeunes, les projets dédiés aux jeunes et le TSHM.

³ Smith, J., Brown, R., & Taylor, L. (2018). The Impact of Waiting Times on Patient Outcomes in Healthcare. *Journal of Health Services Research*, 45(3), 234-250. Johnson, M. (2019). Social Services and Waiting Times: Understanding the Hidden Demand. *Social Work Journal*, 12(1), 56-70.

⁴ [Le Conseil d'Etat prolonge les mesures d'aide à la jeunesse - La Liberté \(laliberte.ch\)](https://www.laliberte.ch/).

⁵ Politique cantonale de l'enfance et la jeunesse, [Plan d'action cantonal «Je participe!» | Etat de Fribourg](#), Service de l'enfance et de la jeunesse, avril 2024.

Par exemple, il était rare que les communes sollicitent spontanément la mesure TSHM. Il a donc été nécessaire de sensibiliser et de promouvoir activement cette mesure auprès des communes. Un travail de plaidoyer a été entrepris par les associations REPER et le Verein für Kinder- und Jugendförderung Deutschfreiburg (VKJ) pour augmenter la visibilité et l'acceptation de la mesure TSHM, en démontrant ses avantages et en encourageant les communes à l'adopter.

Pour pallier cette situation, une alternative a été proposée, notamment dans les régions germanophones. Cette approche présentait le renforcement des efforts par le biais d'un mandat spécifique en communication pour la mesure TSHM. Il ne s'agissait pas de lancer une nouvelle campagne de communication distincte, mais plutôt de poursuivre le travail de promotion déjà initié avec les communes. Cette proposition a l'avantage de reconnaître et de valoriser le travail relationnel déjà établi dans les régions germanophones. Elle vise également à accroître la visibilité des mesures auprès des communes, les rendant ainsi plus accessibles aux jeunes et aux familles concernées.

2.5.4 Accessibilité

L'accessibilité a été identifiée comme une limite pour certaines mesures. Cette observation met en lumière l'importance d'étendre les services à un plus grand nombre de bénéficiaires potentiel-le-s. En effet, bien que les services d'accompagnement puissent être disponibles, ils ne sont pas toujours accessibles pour tous les jeunes qui en ont besoin. Ils peuvent être confrontés à plusieurs obstacles qui les empêchent de rechercher de l'aide, notamment la stigmatisation sociale et une méconnaissance des ressources disponibles.

La stigmatisation sociale entourant les problèmes de santé mentale peut dissuader les jeunes de chercher de l'aide. La peur du jugement et de la discrimination peut pousser les jeunes à cacher leurs problèmes ou à refuser de chercher de l'aide. Ce qui peut aggraver leur situation. Cette stigmatisation peut provenir de la société en général, mais aussi de la famille et des pairs, créant ainsi un climat hostile à la discussion ouverte sur la santé mentale.

Pour surmonter ces obstacles, il est crucial de mettre en place des mesures qui rendent les services de santé mentale plus accessibles aux jeunes. Cela pourrait inclure la création de lieux d'accompagnement bas-seuil, qui sont facilement accessibles et offrent un soutien sans jugement ni frais élevés. Une mesure bas-seuil du PSJ a d'ailleurs été mise en place pour répondre à ces besoins spécifiques, facilitant ainsi l'accès à un soutien sans barrières.

2.6 Sous-conclusion

À la lumière des diverses mesures mises en œuvre, il est indéniable que la réponse aux défis rencontrés par la jeunesse dépasse largement le cadre du plan de soutien jeunesse et de la crise sanitaire. Les initiatives ont révélé des difficultés plus profondes et persistantes, nécessitant une approche plus nuancée et intégrée.

La temporalité des interventions a émergé comme un défi, soulignant l'importance d'une planification et d'une mise en œuvre réactive. De même, l'allocation budgétaire et la communication sont essentielles pour garantir l'accessibilité et l'efficacité des mesures. Des efforts supplémentaires peuvent être déployés pour sensibiliser et mobiliser les communes, en particulier dans les régions germanophones, afin de garantir une couverture équitable et une réponse adaptée aux besoins spécifiques de chaque région.

En résumé, pour répondre de manière adéquate aux défis complexes auxquels sont confrontés les jeunes, il est nécessaire d'adopter une approche holistique et collaborative. En renforçant la coordination entre les différent-e-s acteur-ric-e-s et en mettant l'accent sur l'accessibilité, l'inclusivité et la durabilité des mesures, la création d'un environnement favorable à l'épanouissement et au bien-être de la jeunesse est possible.

3 Évaluation du plan soutien jeunesse

3.1 Analyse des succès

La rapidité avec laquelle le plan de soutien jeunesse a été mis en place constitue l'un de ses plus grands succès. Cette réactivité remarquable a permis de répondre de manière efficace et immédiate aux besoins urgents des jeunes dans un contexte de crise. La conception et la mise en œuvre de ce plan a mis en lumière la capacité des autorités fribourgeoises à réagir avec diligence face à l'urgence de la crise. En effet, les autorités ont agi promptement pour concevoir et mettre en œuvre un plan visant à atténuer les impacts négatifs sur les jeunes.

Malgré les contraintes temporelles, le plan de soutien jeunesse a montré une certaine capacité à identifier et à prioriser des mesures spécifiques pour atténuer les répercussions de la crise sur les jeunes. Confronté à un calendrier serré, le plan a été conçu avec une approche stratégique, visant à cibler les domaines les plus critiques pour cette population vulnérable. Les mesures ont été élaborées de manière collaborative, en mettant l'accent sur des aspects cruciaux tels que la santé mentale, l'emploi, l'éducation et la promotion de la citoyenneté. Cette approche ciblée a permis d'adresser de manière efficace les besoins les plus pressants des jeunes, tout en maximisant l'impact des interventions dans un laps de temps limité.

L'élaboration du plan de soutien jeunesse a nécessité une étroite collaboration avec divers acteurs du secteur de la jeunesse, notamment les professionnels de la santé, les éducateurs, les organisations de jeunesse, institutions étatiques concernées, etc. Cette collaboration interdisciplinaire a permis de bénéficier de différentes perspectives et expertises, enrichissant ainsi la conception et la mise en œuvre du plan. En impliquant activement les jeunes dans le processus décisionnel, le plan a adopté une approche participative, favorisant ainsi une démarche inclusive et holistique. Cette démarche a permis de garantir que les mesures mises en place répondent véritablement aux besoins réels des jeunes, tout en renforçant leur engagement et leur adhésion aux initiatives du PSJ.

En conclusion, le succès du plan de soutien jeunesse réside non seulement dans sa rapidité de déploiement, mais également dans sa capacité à s'adapter aux changements et à répondre de manière proactive aux besoins des jeunes. Sa flexibilité, sa collaboration multidisciplinaire et son engagement envers l'évaluation continue ont été des éléments clés de sa réussite dans un contexte de crise sanitaire.

3.2 Défis et limites rencontrés

Le PSJ a été mis en place en situation d'urgence ce qui a conduit parfois à un manque de clarté et une difficulté d'une vue d'ensemble sur sa totalité des besoins et des acteurs concernés. Cela a conduit dans une certaine mesure à une approche fragmentée et à une certaine lacune dans la coordination des actions. En raison de la nécessité d'une réponse rapide face à la pandémie de COVID-19, certaines mesures ont été mises en place sans pouvoir par la suite entièrement mesurer leur impact global. Cette précipitation a peut-être contribué au fait que certaines mesures ne soient pas pérennisées par la suite.

En outre, l'absence d'une évaluation exhaustive et systématique de l'impact des mesures a entravé la capacité à démontrer leur efficacité à long terme. Bien que certaines initiatives aient offert des réponses immédiates et bénéfiques, leur durabilité et leur pertinence dans le cadre d'un soutien global et structuré n'ont pas été suffisamment prouvées. Cette situation met en lumière la nécessité d'une planification plus stratégique et d'un suivi régulier pour garantir que les interventions sont véritablement adaptées et pérennes dans le temps.

Un plan tel que celui-là nécessiterait une planification à long terme et une garantie de stabilité financière pour les initiatives soutenues ; toutefois, en regard de l'urgence du contexte et de l'intervention cela n'était pas possible. Le manque de clarté quant au maintien des mesures budgétaires a pu créer de l'incertitude et rendre difficile pour les organisations bénéficiaires de planifier efficacement leurs activités par la suite. Cette incertitude a pu également décourager les concernés de postuler pour des financements ou de s'engager pleinement dans la mise en œuvre des initiatives.

De plus, l'évaluation de l'impact d'un plan aurait pu reposer sur des indicateurs quantitatifs pour mesurer la portée et l'efficacité des interventions. Ces indicateurs auraient pu être définis avant la collecte de données pour une analyse

plus exhaustive, représentative et fine. Cependant, l'attribution des résultats positifs spécifiquement au plan de soutien jeunesse est difficile. Les initiatives soutenues par le plan ont été entremêlées avec d'autres programmes ou pratiques existantes, ce qui a rendu difficile l'isolement de leur contribution spécifique. La séparation des contributions individuelles de chaque mesure au sein du plan a été ardue. En effet, il est compliqué d'évaluer les effets d'une action lorsqu'elle reçoit des fonds supplémentaires. Dans cette situation, il est complexe de déterminer précisément ce qui est attribuable à la mesure initiale et ce qui est imputable au soutien financier supplémentaire.

4 Conclusion

La période de la pandémie de COVID-19 a marqué un tournant dans la manière dont les interventions d'urgence peuvent être mises en place pour répondre à des besoins spécifiques et urgents, notamment ceux des jeunes. Face à une crise sans précédent, il a été nécessaire d'adopter des mesures et de réagir avec une rapidité inhabituelle, mettant en lumière une capacité d'adaptation à des circonstances extraordinaires. Même si elles sont apparues qu'en 2022, la première mise en œuvre de dix mesures urgentes, ciblant des objectifs spécifiques pour atténuer les impacts psychologiques et sociaux négatifs de la crise sur les jeunes, témoigne de cette agilité.

Ces mesures ont été évaluées selon leur contribution à un total de 32 objectifs avec un bilan encourageant : 72% des objectifs ont été pleinement atteints, 25% partiellement atteints, et seulement 3% non atteints. Cette réalisation est significative, non seulement en termes d'efficacité mais aussi comme preuve qu'il est possible de répondre rapidement à des besoins pressants, même dans un cadre étatique traditionnellement moins prompt à de telles réactivités.

Néanmoins, cette approche d'intervention rapide n'est pas sans limites. Elle a réussi à atteindre les jeunes et à répondre à leurs besoins immédiats durant la crise, mais elle souligne également la nécessité d'adopter une vision à long terme. La transition vers une « nouvelle normalité » post-COVID ne doit pas simplement chercher à rétablir l'ordre antérieur, mais devrait envisager une révision profonde de nos méthodes d'intervention et de soutien. Cette crise a révélé qu'une adaptation est possible et peut être efficace, ouvrant la voie à une réflexion sur la manière de remodeler nos cadres de soutien à l'enfance et à la jeunesse pour les rendre plus résilients et adaptatifs aux défis futurs.

En conclusion, bien que la gestion de la crise COVID-19 ait présenté des défis sans précédent, elle a également offert une opportunité unique de réévaluer et d'améliorer les approches. La performance des mesures d'urgence mises en place témoigne de la capacité à agir rapidement et, tout en soulignant l'importance de construire des systèmes de soutien plus flexibles et adaptatifs. Dans l'aire post-pandémie, l'objectif semble ne pas consister à revenir à la « normalité » pré-COVID, mais plutôt à saisir les leçons apprises afin de développer un nouveau modèle de gestion qui prépare les jeunes à naviguer dans un monde en constante évolution.

5 Liste des abréviations

AEMO	Action Éducative en Milieu Ouvert
BPEJ	Bureau de promotion des enfants et des jeunes
DEEF	Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
DFAC	Direction de la formation et des affaires culturelles
DSJS	Direction de la sécurité, de la justice et du sport
DSAS	Direction de la santé et des affaires sociales
EPT	Équivalent plein temps
PSJ	Plan de soutien jeunesse Fribourg
RFSM	Réseau fribourgeois de la santé mentale
SEJ	Service de l'enfance et de la jeunesse
SOPFA	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes
SPP	Service cantonal de pédopsychiatrie
SPS	Service de la prévoyance sociale
SSP	Service de la santé publique
TSHM	Travail social hors murs
VKJ	Verein für Kinder- und Jugendförderung Deutschfreiburg

6 Annexe

6.1 Canevas Plan soutien Jeunesse

I- Retour global (quantitatif)	
Mise en place 2022	Mise en place 2023
<p><i>Combien de jeunes ont bénéficié de la mesure ? Combien ont réussi à s'insérer dans le monde du travail ? combien ont trouvé une solution de formation ou transitoire ? Comment le budget a-t-il été utilisé ?</i></p>	
II- Évaluation de la mise en œuvre (qualitatif)	
<p>La mesure a-t-elle permis de mettre en œuvre des ateliers de préparation à l'entrée dans le monde professionnel ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>La mesure a-t-elle permis de soutenir et accompagner les bénéficiaires sous une forme renforcée et personnalisée ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>La mesure a-t-elle permis de sensibiliser le public cible et de favoriser les liens avec le monde professionnel (via des stages ou des expériences préprofessionnelles)</p>	<p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>La mesure a-t-elle permis de réaliser en partie l'objectif général : atténuer et lever les impacts psychologique et sociaux négatifs de cette crise sur les jeunes et de proposer un modèle positif pour la jeunesse post-covid ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>D'autres besoins non-identifiés par le Plan de soutien ont-ils été répondus ?</p>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>Quels aspects de la mesure ont-bien fonctionnés ? Si la situation venait à se reproduire, quels aspects seraient à conserver ?</p>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>La mesure est-elle reconduite pour les années à venir ? Si oui, sous quelle forme ?</p>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
III- Évaluation du Plan de soutien en général (qualitatif)	
<p>Pensez-vous que la mise en place du Plan de soutien s'est passée à un moment pertinent ?</p>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>La coordination du Plan de soutien était-elle satisfaisante ?</p>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>

<p>Si une situation semblable venait à se reproduire, quels aspects de l'élaboration et de la mise en œuvre en général seraient à conserver ?</p>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
---	---

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS

Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Rte des Cliniques 17, CH-1700 Fribourg

Fribourg T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09

www.fr.ch/dsas